

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 27
- Procuration(s) : 9
- Absent(s) excusé(s) : -
- Absent(s) : -

Del_2022_59**Date de convocation :****Le 1^{er} juillet 2022****Date d'affichage :****Le 1^{er} juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Monsieur Christophe COLINET a donné pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Monsieur Anthony BROUARD a donné pouvoir à Madame Aurélie LACOMBE, Madame Sylvie LHOMET a donné pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Patrice DANIAUD a donné pouvoir à Madame Julia ZIMMERLICH, Monsieur Etienne LHOMET a donné pouvoir à Monsieur Rémy POINTET, Madame Sandrine LACOSTE a donné pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Monsieur Bernard LACAZE a donné pouvoir à Madame Marine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE a donné pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL, Madame Véronique ZOGHBI a donné pouvoir à Madame Isabelle ELLIES.

Excusé(e)(s) : -**Absent(e)(s) :** -**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LACOMBE**Délibération 2022-59****Objet : ENFANCE – JEUNESSE : CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) : CREATION - REGLEMENT INTERIEUR**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Affaires Scolaires du 20 juin 2022,*

Sur présentation de Mme Isabelle PASSICOS, adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires, afin de remettre en place le Conseil Municipal des enfants, il s'agira de délibérer sur le règlement intérieur de ce CME.

Le règlement est joint à cette délibération.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés d'acter le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants et d'en, de facto, valider sa création.

Détail du vote :

- « Pour »
- « Contre »
- Abstentions
- Unanimité des présents

**Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.